

Jugement politique : Démocratie bafouée

Qu'on ne s'y trompe pas, si la décision qui est tombée aujourd'hui émane d'une instance judiciaire elle n'en est pas moins une décision politique.

Le tribunal administratif bernois pouvait valider le vote du 18 juin et mettre un terme à l'inacceptable attente dont sont victimes les Prévôtois. Par sa décision il a manqué son rendez-vous avec l'histoire en ne devenant pas l'institution qui aurait permis de clore le dossier jurassien à Moutier.

Le tribunal a voulu se donner une image d'intégrité en invalidant certaines décisions de la préfète. Nul n'est dupe. L'impartialité eût été d'aller au bout de la démarche, et de respecter le verdict des urnes.

Depuis plus de trente ans les autonomistes sont largement majoritaires à Moutier. L'année dernière les Prévôtois ont porté 61% d'élus jurassiens au Conseil de Ville et brillamment réélu Marcel Winistoerfer à la mairie.

Le 18 juin les citoyens de Moutier ont exprimé leur volonté en toute indépendance et conformément à leurs conviction intime. Il n'y a que des juges bernois, payés et nommés par Berne, pour nier l'évidence.

Monsieur le juge, dans la phrase :« Les Prévôtois ont fait librement leur choix », quel est le mot que vous ne comprenez pas ?

Cette décision est une nouvelle insulte faite à Moutier. Ça suffit ! Vendredi soir à 18h00 les Prévôtois vêtus de noir seront dans la rue pour exprimer leur colère.

Vive Moutier, ville jurassienne, hier aujourd'hui et demain !

Moutier le 29 août 2019

Comité Moutier Ville Jurassienne